

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



**Extrait du registre des délibérations
De la commune
D'USSON-EN-FOREZ**

**Délibération n° D20251712-08
Du 17 décembre 2025
GARAGES CLOS FOLLÉAS
RENOUVELLEMENT MISES À DISPOSITION
PRÉCAIRES
BOUDRIE, CERISIER ET VICHERD**

Nombre de membres			Date de la convocation	12.12.2025
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	12.12.2025
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir		

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (13)

Absents : MAURICE M (1)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

**GARAGES CLOS FOLLÉAS
RENOUVELLEMENT MISES À DISPOSITION PRÉCAIRES
BOUDRIE, CERISIER ET VICHERD**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de renouveler les conventions de mise à disposition précaires des garages sis clos FOLLÉAS à Mme Sylvie BOUDRIE, Mme VICHERD et Mr CERISIER.

Durée : un an

Montant de la redevance :

- garage actuellement occupé par Mr VICHERD : 90 € / trimestre
- garage actuellement occupé par Mr CERISIER : 78 € / trimestre
- garage actuellement occupé par Mme Sylvie BOUDRIE : 120 € / an

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Autorise** le renouvellement, pour **UNE ANNÉE**, des conventions de mise à disposition précaires des garages sis Clos FOLLÉAS dans les termes présentés, avec **résiliation** possible par demande écrite et dans le respect d'un **préavis de TROIS mois** ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson-en-Forêt, le 31 décembre 2025

Hervé BÉAL, Maire

Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance

